

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snttrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://snttrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 221 du 17 décembre 2009

Lettre ouverte au Directeur Général du CNRS à propos de l'action sociale

Monsieur le Directeur Général,

En début d'année 2009, les organisations syndicales avaient demandé à vous rencontrer au sujet de la politique d'action sociale du CNRS. Vous n'avez pas daigné y répondre personnellement et vous avez chargé la Directrice des Ressources Humaines de nous recevoir sans aucun mandat de négociation. Nous considérons votre absence à cette réunion comme l'expression d'un désintérêt à l'égard de la politique sociale du CNRS.

Le Conseil d'Administration de l'établissement vient de voter le budget du CNRS pour l'année 2010. La progression de 1.3% du budget primitif de l'action sociale, soit environ 400 000 €, est ridiculement basse et inadaptée pour répondre aux priorités que vous affichez sur le logement et l'accompagnement des familles, en particulier la petite enfance.

La crise du logement, accentuée par la crise financière récente, frappe les plus jeunes en particulier au CNRS, les nouveaux entrants. Ce secteur social aurait du être une priorité depuis des années pour la Direction du CNRS. Force est de constater que les budgets annuels consacrés à la réservation de logements ne répondent plus depuis longtemps à des besoins croissants. Et ce n'est pas avec une progression de 1.3% à partager avec l'enfance que vous allez améliorer la situation désespérante des jeunes personnels du CNRS.

Quant à votre politique de la petite enfance, elle n'est guère plus reluisante. Le CNRS se désengage des lits en crèche alors que la demande des parents reste forte. A la place, le CNRS développe le Chèque Emploi Service Universel dont le budget a quadruplé en quatre ans (de 100 K€ à 413 K€). C'est la prestation phare des ministères pour réduire le chômage dans le secteur privé. Déjà subventionnée à 50% par l'état, puis par le CNRS, elle offre une liberté d'employer. Malheureusement ce dispositif contribue à augmenter le nombre de travailleurs pauvres notamment celui des femmes.

Le nombre des CDD de l'ANR est en forte progression au CNRS. Nous estimons ce nombre entre 2 000 et 3 000 en 2008. Cette population impacte le budget de l'action sociale. Le coût social d'un agent CNRS a été estimé par vos services à 1100€. En conséquence, nous vous demandons, pour chaque CDD financé par l'ANR, de prélever chaque année cette somme sur le précipt attribué par l'ANR au CNRS et de la reverser sur le budget de l'action sociale. Ceci éviterait que ces personnels subissent une double peine, celle d'être précaire et celle de ne pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations sociales.

En réalité, l'action sociale du CNRS s'est réduite au fil des ans à l'accompagnement professionnel : la restauration et la médecine du travail. S'assurer de la santé des personnels et les nourrir sont deux conditions incontournables pour qu'ils soient efficaces au travail.

Le renouvellement de la convention CNRS/CAES, signée le 18 mai 2005, est toujours en cours de négociation. Lors de la réunion du 22/10/09, la Directrice des Ressources Humaines nous a fait part des intentions de la Direction du CNRS de remettre en cause le financement du CAES et son indépendance. Le SNTRS s'opposera à toute remise cause de l'action du CAES du CNRS menée depuis plus de 52 ans au bénéfice et à la satisfaction des agents CNRS et de leur famille.

En 2007, lors de votre discours, au cinquantenaire de l'association, vous aviez souligné l'importance des actions menées par le CAES. Vous aviez dit : « *Il appartient au CAES et au CNRS de poursuivre leur mission de solidarité en affirmant une action sociale attentive à l'évolution des personnels du CNRS. Proposer des solutions pour l'aide au logement et à la petite enfance, mettre en œuvre des politiques de solidarité pour les plus démunis et les plus fragiles, accompagner le vieillissement des populations ayant travaillé au CNRS* »


Nous réitérons notre exigence du respect des engagements régulièrement renouvelés par la Direction du CNRS depuis 1993. Le CAES doit rester indépendant et avoir les moyens nécessaires au développement d'une action sociale collective et solidaire.

Face à cette dégradation de l'action sociale au CNRS, le SNTRS-CGT exige :

- L'augmentation substantielle du budget de l'action sociale pour répondre aux besoins de logements et des familles dès 2010.
- L'utilisation des crédits de l'ANR pour l'accompagnement social des CDD qu'elle finance
- La reprise des réservations de places en crèche.
- Le retour à l'obligation d'employer par l'intermédiaire d'une association pour pouvoir bénéficier des CESU.
- Le respect des engagements financiers pris dans la convention CNRS/CAES et le versement des sommes non versés (700 000€ cumulés en 2010)
- La signature dans les meilleurs délais d'une nouvelle convention CNRS/CAES négociée avec les organisations syndicales.

Pour le SNTRS-CGT

Daniel STEINMETZ
Secrétaire Général



Copie à Madame D'ARGOUGES DRH du CNRS
Copie à Isabelle KAUFFMANN